

SOUS-CRITÈRE 2.1

PROGRAMME DE FORMATION – PASSERELLE A2 VERS A

Formation de 7 heures

POUR QUI ?

La formation est destinée aux titulaires du permis A2 depuis deux ans qui souhaitent conduire une moto de catégorie A, d'une puissance supérieure à 35 kW. Elle peut être commencée 3 mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention du permis A2.

CARACTÉRISTIQUES DE LA FORMATION

	Caractéristiques
Véhicule utilisé	Moto de catégorie A : puissance minimale de 50 kW ; cylindrée minimale de 595 cm ³ pour un moteur à combustion interne ; rapport puissance/poids d'au moins 0,25 kW/kg pour un moteur électrique ; poids à vide d'au moins 175 kg ; selle biplace et deux rétroviseurs homologués. Pendant la séquence hors circulation, chaque élève dispose d'une motocyclette. En circulation, une seule motocyclette est utilisée : l'enseignant conduit le véhicule suiveur, en liaison radio avec l'élève ; trois autres élèves au plus peuvent y être présents en écoute pédagogique.
Enseignement	7 heures, quel que soit le nombre d'élèves. Formation dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de catégorie A en cours de validité. Une séquence théorique et deux séquences pratiques (hors circulation et en circulation). La séquence en circulation comprend des phases d'écoute pédagogique, avec quatre élèves au maximum.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation s'inscrit dans une démarche « post-permis » et a notamment pour objectifs :

- de faire comprendre les apports théoriques essentiels à la pratique sécuritaire d'une motocyclette de plus de 35 kW ;
- de faire comprendre l'utilité de maîtriser des savoir-faire et techniques simples mais indispensables à cette pratique ;
- de travailler le processus détection-analyse-décision-action, dans le cadre d'un audit de conduite.

CONTENU DE LA FORMATION

Séquence 1 – Sensibilisation aux risques

Lors d'un tour de table, les élèves s'expriment sur leurs pratiques et leurs expériences : permis détenus et années d'obtention, kilomètres parcourus par an, motocyclettes utilisées, perception des dangers de la route, attentes à l'égard du stage. L'enseignant résume, analyse et développe les thèmes de l'accidentalité, de la vitesse et de la détectabilité.

Séquence 2 – Pratique hors circulation

Chaque élève dispose d'une motocyclette. Il ne s'agit pas de reproduire les exercices du permis A2, mais de s'adapter à un nouveau véhicule (puissance accrue, poids, réactions à l'accélération et au freinage) et de démontrer la nécessité d'anticiper. Les exercices, au choix du formateur et éventuellement avec passager, portent sur :

- les changements de direction : position et mouvements du regard, de la tête et du corps ; utilité du slalom au regard des situations réelles de circulation ;
- le freinage : frein avant et frein arrière utilisés séparément puis ensemble, transfert des masses, s'arrêter et repartir en courbe ;
- les techniques d'inclinaison : travail du guidon, des pieds et des genoux.

Séquence 3 – Pratique en circulation

Audit de la conduite de chaque élève, axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action, avec plusieurs pauses pour débriefer les situations vécues.

À SAVOIR

Suivre la formation ne suffit pas pour conduire une moto de catégorie A : la mention doit être inscrite sur le permis de conduire.

La durée et le programme de formation peuvent être adaptés en fonction de l'évolution et des capacités d'apprentissage de la personne.